

Annex 3bis A): (I•)
Désignation et/ou modification de la désignation du Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge et communication du fournisseur de l'énergie correspondant

(voir Articles 10, 11 et 20)

Cette Annexe fait intégralement partie du Contrat d'accès avec la référence: [•]

Désignation/modification de la (durée de) désignation du Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge

Tableau des Points d'accès

Point d'accès (Code EAN)	Nom Point d'accès + Adresse du site	Premier mois de désignation du Responsable d'accès	Dernier mois de désignation du Responsable d'accès
		(mois/an)	(mois/an)

En cas de signature de l'Annexe 9, 10 ou 11, il faut comprendre le terme « énergie prélevée » cité dans ces Annexes comme étant l'énergie prélevée par la charge.

Le Responsable d'accès défini ci-dessous est désigné par le Détenteur d'accès comme Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge pour:

- chaque Point d'accès qui fait l'objet du Contrat d'accès susmentionné
- chaque Point d'accès avec les caractéristiques indiquées au tableau ci-dessus

et ce Responsable d'accès accepte cette désignation.

(cochez la mention adéquate ci-dessus)

- Le Détenteur d'accès se désigne lui-même comme Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge (pour ce faire, il doit figurer dans le Registre des Responsables d'accès tenu à jour par Elia).
- Le Détenteur d'accès désigne pour ce faire le Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge suivant (ce Responsable d'accès doit être repris dans le Registre des Responsables d'accès tenu à jour par Elia):

(cochez la mention adéquate ci-dessus)

Coordonnées de la société du Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge:

Société	[•]
Code EIC	[•]
Siège social	[•]
Numéro d'Entreprise	[•]
Numéro de TVA	[•]
Représentée par	[•]

Communication des données du fournisseur de l'énergie correspondant:

Le fournisseur défini ci-dessous est mentionné par le Détenteur d'accès comme fournisseur de l'énergie correspondant pour chaque Point d'accès dont il est question dans la présente Annexe..

- Le Demandeur d'accès est le fournisseur;
 Le Demandeur d'accès communique les données du le fournisseur suivant:

(cochez la mention adéquate ci-dessus)

Coordonnées de la société fournisseur:

Société	[•]
Siège social	[•]
Numéro d'Entreprise	[•]
Numéro de TVA	[•]
Représentée par	[•]

Toute personne remplissant la présente Annexe est tenue de remettre à l'Utilisateur du Réseau concerné une copie de la présente Annexe.

L'effectivité des désignations susvisées reste subordonnée à la signature des contrats ad hoc et à la constitution des garanties qu'ils prévoient, auxquels la présente Annexe ne déroge pas.

La signature a trait à la désignation ou à la modification de la désignation:

(Signature du Détenteur d'accès¹)

_____ Date:

Signature du Responsable d'accès chargé du Prélèvement de la charge

_____ Date:

¹ Signature du Détenteur d'accès sauf autorisation donnée en vertu de l'Annexe 13.

Signature du fournisseur de l'énergie correspondant

Date: